

*Questions orales*

Comment la secrétaire d'État à la situation de la femme peut-elle justifier ces nouvelles coupures aux organismes qui oeuvrent auprès des femmes les plus démunies, alors que son premier ministre n'avait que les mots «fierté» et «dignité» à la bouche lors de la dernière campagne électorale?

**L'hon. Sheila Finestone (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme), Lib.):** Monsieur le Président, je suis fière et je suis convaincue de l'engagement de notre gouvernement envers l'égalité des femmes, point final, sans équivoque.

Je dois rappeler à mon honorable collègue que nous avons rétabli le Programme de contestation judiciaire, que nous sommes en train de mettre sur pied les centres d'excellence en santé pour les femmes et que nous avons travaillé à la réforme des sentences, au contrôle des armes à feu, à l'équité en matière d'emploi et à la petite et moyenne entreprise dans l'intérêt des femmes. Je crois qu'on démontre concrètement qu'on a un intérêt envers l'égalité des femmes.

**Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ):** Monsieur le Président, en question complémentaire, la secrétaire d'État à la situation de la femme aurait déjà prévenu les groupes de femmes avant le dépôt du Budget que les critères d'attribution de subventions seraient révisés avant l'automne prochain.

La secrétaire d'État compte-t-elle consulter les groupes au sujet de l'élaboration de ces nouveaux critères? Si oui, quelle importance entend-elle accorder aux résultats de ces consultations dans la prise de décision finale?

**L'hon. Sheila Finestone (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme), Lib.):** Monsieur le Président, j'apprécie beaucoup l'intérêt que porte le Bloc envers la condition des femmes du Canada. Je crois qu'il démontre reconnaître que l'équité et l'unité sont en force au Canada.

À cet égard, elle doit reconnaître que le Budget de février n'a fait aucune coupure aux subventions et contributions aux groupes féminins. J'ai d'ailleurs répété aux femmes: «subventions et contributions». J'ai dit aux femmes et je le soutiens que l'opinion des femmes de tout le Canada sera prise en considération quand viendra le rajustement de nos budgets. J'espère que le Bloc sera intéressé dans l'intérêt de toutes les femmes, partout au Canada.

\* \* \*

● (1450)

[Traduction]

## LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

**M. Nick Discepola (Vaudreuil, Lib.):** Monsieur le Président, la population de l'ouest de l'île, en fait de toute la région de Montréal, a été stupéfiée d'apprendre l'assassinat brutal du révérend Frank Toope et de son épouse, Jocelyn. Trois adolescents ont été accusés du meurtre au premier degré du couple à la retraite. Les victimes ont été battues à mort avec un bâton de baseball.

Le ministre de la Justice peut-il dire à la Chambre que, par suite des modifications qu'il est proposé d'apporter à la Loi sur les jeunes contrevenants et qui sont actuellement soumises au

Sénat, les jeunes contrevenants violents ne pourront plus se retrancher derrière la loi et que justice sera faite pour les victimes, leurs familles, les contrevenants et, surtout, l'ensemble de la société?

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, la mort tragique du révérend Toope et de son épouse a consterné et attristé toute la collectivité de Beaconsfield. Cependant, tous les Canadiens ont été révoltés par le caractère insensé de ce crime brutal. Comme le député l'a dit, les adolescents ont été accusés et l'affaire est maintenant devant les tribunaux. Je ne veux pas commenter les faits qui entourent cette affaire, mais je voudrais parler plus généralement des points que le député a soulevés.

Le gouvernement ne peut pas dire que le simple fait de modifier une loi va empêcher des tragédies comme celle-ci de se produire. Nous savons que ce n'est pas le cas. Il faut faire un certain nombre de choses pour empêcher la criminalité et aller à la source du problème.

Le gouvernement a pris des mesures pour modifier le droit pénal et la Loi sur les jeunes contrevenants afin de dissuader les jeunes d'adopter de tels comportements et de prévoir des sanctions adéquates. Le projet de loi C-37, que la Chambre a adopté, est actuellement à l'étude au Sénat. J'espère que le Sénat l'examinera sans tarder. Comme la Chambre le sait, ce projet de loi augmente la durée des peines infligées dans les cas de meurtre. Il prévoit la comparution devant un tribunal pour adultes de certains jeunes accusés de crimes de violence graves. Il prévoit également l'échange de renseignements.

J'ai aussi demandé au comité de la Justice d'aller dans les différentes régions du pays, d'écouter ce que les Canadiens ont à dire, d'examiner notre système de justice pour les jeunes et de déterminer si d'autres changements s'imposent. Le gouvernement sera sensible à ces recommandations. Nous nous sommes engagés à nous doter d'un système qui soit juste et rigoureux. Nous prendrons des mesures pour y parvenir.

**M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.):** Monsieur le Président, je voudrais poser une question à propos de cette horrible tragédie qui s'est produite à Montréal, où deux personnes ont été brutalement et froidement exécutées à coups de bâtons de baseball par trois jeunes contrevenants qui avaient prémédité leur crime. Il s'agit d'un homicide froidement prémédité pour lesquels les auteurs n'ont manifesté aucun remords.

Le ministre de la Justice va-t-il assurer aux Canadiens qu'il va insister afin que les jeunes psychopathes de 14 et 15 ans soient traduits devant un tribunal pour adultes?

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je comprends la réaction des Canadiens, y compris des députés de la Chambre, face à des événements aussi horribles et tragiques que celui-ci.

Le député ne doit pas oublier que la justice doit suivre son cours. Les personnes accusées sont présumées innocentes jusqu'à preuve de leur culpabilité. Il va y avoir un procès. La Couronne va présenter la preuve et un tribunal décidera qui est responsable. Nous ne devons pas entraver le processus judiciaire.